

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 28 novembre 2016 - 20 heures 00

Le vingt-huit novembre deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Étaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Jean RATEAU, Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr François DENIZOT, Mr Lambert BONDON, Me Nathalie BONNARD, Me Marie-José TISSIER.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03 OCTOBRE 2016

Le compte rendu du 03 octobre 2016 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

> D.C.E. 2016 AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT - délibération 2016/035

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer cette dotation de 5 353,00€ à la réfection de la voirie des VIOTTES, LES THIZOTS-LES GAILLOTS, et de la RUE DU CHAMP DU SOLEIL.

> DECISION MODIFICATIVE - VIREMENTS DE CREDITS - délibération 2016/036

Mr le Maire informe le Conseil Municipal : pour le bon équilibre du budget, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016 :

En section d'investissement:

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Diminution/augmentation crédits
23	2313	20168	AMENAGEMENT DU BOURG	- 500,00€
21	21568	20169	Poteaux d'incendie	+ 500,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les virements proposés.

Mr le Maire évoque le projet d'achat d'un débimètre pour mesurer la pression des poteaux d'incendie sur la commune par les agents plutôt que faire appel à une société extérieure. Reste à confirmer par le SDIS cette possibilité et voir si cela pourrait faire l'objet d'un achat groupé avec d'autres communes.

> RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 - RECRUTEMENT DE L'AGENT RECENSEUR ET FIXATION DE SA REMUNERATION - délibération 2016/037

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il sera procédé au recensement de la population de la commune de Ciez du 19 janvier au 18 février 2017 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un agent recenseur. Deux candidatures ont été reçues pour ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

de créer un poste d'agent recenseur et de nommer Mr Thibault ROLLET par arrêté municipal,

de fixer sa rémunération à 916€ bruts, correspondant à la dotation forfaitaire versée à la commune par l'état,

de conserver la seconde candidature en cas de besoin : maladie...

charge le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

> REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT, DE RESTAURATION, ET D'HEBERGEMENT DES AGENTS LORS DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ET DE LEUR PREPARATION - délibération 2016/038

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité indique qu'il ne souhaite pas rembourser ces frais. Il autorise cependant que le temps nécessaire à la préparation de ces concours et examens et le jour de l'examen ou du concours soient pris sur le temps de travail, ce qui représente une participation de la collectivité.

> DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DU COLLEGE HENRI CLEMENT POUR UN VOYAGE A LONDRES - délibération 2016/039

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 100€ au Collège Henri Clément soit 50€ par enfant de Ciez.

> ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE GESTION DE LA MARQUE TERRITORIALE « UNE CHANCE EN PLUS » - délibération 2016/040

Monsieur Le Maire, rappel que depuis 2015, la communauté de communes en Donziais, travaille sur la mise en œuvre d'une démarche marketing territoriale sur son territoire.

Compte tenu de la fusion de la communauté de communes en Donziais, au 1er janvier 2017 et afin de garder la démarche sur le périmètre du territoire du Donziais, soit 10 communes, il a été proposé de créer une association. Cette association a pour objet d'assurer l'animation et la gestion de la marque territoriale « Une chance en plus ».

L'association sera composée, de 3 catégories de membres, dont les membres de droits, que seront les maires ou leurs représentants et les conseillers communautaires de la Communauté de communes en Donziais, avant fusion au 1er janvier 2017.

Après lecture des statuts de l'association, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'association de gestion et de promotion de la marque territoriale « une chance en plus ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité :

- De donner leur accord sur l'adhésion de la commune à l'association « une chance en plus » ;
- De désigner le Maire et les conseillers communautaires comme membres de droit ;
- D'autoriser le Maire à accomplir les démarches et signer les documents nécessaires à la création de l'association.

> MOTION POUR LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE : PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON (POCL)

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'adoption d'une motion par le conseil départementale pour soutenir le projet LGV POCL.

De son côté le conseil municipal ne prend pas de motion, le tracé défendu ne passant pas suffisamment près de la commune.

> AFFAIRES DIVERSES

- Un devis sera demandé pour la création d'un local wc/douche pour les agents techniques.
- Retards de loyers : M le Maire et un adjoint vont se déplacer pour trouver une solution.
- Tarifs de location de la salle des fêtes : prendre une délibération lors d'un prochain conseil municipal pour aligner le tarif été (utilisation de la climatisation) au tarif hiver (chauffage).
- Lecture d'un courrier adressé par la société communale de chasse suite à un incident.
- Lecture d'un courrier d'une habitante de Jussy suite à un accident. Un marquage au sol va être fait.
- Pose des guirlandes de Noël le 06 décembre 2016.
- Vœux du Maire le 14 janvier à 18h30.
- Sécurisation de la route des Thizots et de la route de Vrillon. Courrier à adresser au Département.
- Lotissement : interroger l'architecte sur la réintégration de la voirie dans le budget de la commune.

